CHARTER.

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Twenty-eight day of the month of November, in the year of our Lord One thousand nine hundred and five, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TUCKER FLORANCE, a Notary Public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the provisions of the law of Louisiana as well as those of the general laws of this State relative to the organization of corporations, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the WILCOX AGENCY LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or, in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organised and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of a general mercantile agency and collection business, and in connection with and for the proper carrying on of said business, shall have the right to establish branches and maintain offices wherever desired; to compile and publish books, pamphlets, and other writings; to lend, lease or sell and otherwise dispose of same; to furnish mercantile reports; to act as agent or attorney for any individual, firm or corporation for the purpose of collecting debts or transacting any legal business; to buy, sell, receive and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kinds of property, corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Twenty five thousand dollars ($25,000) divided into Two hundred and fifty shares of the par value of One hundred dollars each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfer of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when ten thousand dollars ($10,000) of the capital stock shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President and Manager, and a Secretary and Treasurer, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the first Monday of December —— of each year, except that the first President and Manager shall be elected for a term of two years.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to wit: Clarence O. Wilcox and Daniel Wright Wilcox, with the said Clarence O. Wilcox as President and Manager, and the said Daniel Wright Wilcox as Secretary and Treasurer.

Both the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE XIII.

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or altered, or the corporation may be dissolved, by a vote of threefourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article, provided that the term of office of the President and Manager as herein fixed shall not be altered or repealed except with the consent of the incumbent of said office, nor his compensation for said period affected by the dissolution and liquidation of said Company.

Thus Done and Passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month, and year first above written, in the presence of H. Kenner and G. W. Hill, witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents

(Original signed)

H. KENNER,
G. W. HILL.

C. O. Wilcox, 75 shares,
D. W. Wilcox, 24 shares,
A. M. Bishop, 1 share.

ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation, of the Wilcox Agency Limited was this day recorded in my office, in Book 842, Folio 142.

New Orleans, November 1, 1905.

Signed] EMILE LEONARD, D. R.

I hereby certify that the above and foregoing is a true and correct copy of the original act of incorporation on file in my office, together with certificate of the Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans.

Witness my hand and official seal this 12th day of December 1905.

ERNEST T. FLORANCE,
Notaire Public.

14 déc

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du contenu et des installations, etc., d'une pharmacie en détail.

Coin des rues Canal et Prieur,

Aussi, un "Cash Register."

Pierre Marchand vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,007—En vertu d'un writ de fieri facias contre Pierre Marchand et en faveur de I. L. Lyons et Compagnie et la Parker Blake Company, Limited, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 décembre 1905, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le local coin des rues Canal et Prieur. Le contenu de la pharmacie qui s'y trouve, consistant en drogues, chimiques, médecines patentées, papeterie, parfumerie, extraits, articles de toilette et de fantaisie, divers, etc., aussi, comptoirs, vitrines, boîte de prescription, meubles, etc., etc., d'après l'inventaire enregistré. Aussi, un "Cash Register."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour les demandeurs en exécution. (6 déc—6 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 2436 et 2438 rue Bienville, formant l'encoignure de la rue Rocheblave.

—Interdiction de Henry Richter.—

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,524—En vertu d'un writ de fieri facias contre Henry Richter, défendeur "in rule" et en faveur de veuve Edward Grosser, demanderesse "in rule" à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 décembre 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 2 7, borné par les rues St Philippe, Roman, Derbigny et Ursulines, désigné sur le livre d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans comme lot No 19 et mesurant d'après cela trente deux pieds de face sur la rue St. Philippe par soixante dix neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.

J. E. LeBlanc Jr., avocat.

18 nov—18 24—déc 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Formant le coin des rues Chippewa et Quatrième.

Portant le No municipal 2631 rue Chippewa et les Nos 701 et 711 rue Quatrième.

Joseph Baumann vs John Krauss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,172—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 11 janvier 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros Un et Deux de l'ilet numéro cinquante six, bornés par les rues Troisième, Quatrième, Chippewa et Annonciation, d'après un plan par Henry Mulhausen, voyer, et déposé comme plan numéro soixante huit dans les archives de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville; lesdits deux lots de terre mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue Chippewa sur cent pieds de profondeur; ledit lot Un formant le coin des rues Chippewa et Quatrième, étant la même propriété foncière acquise par ledit John Krauss par achat de J. D. Singer et als par acte de vente pardevant A. H. Wilson, notaire, le 7 décembre 1891, enregistré dans le bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans dans le livre 141, folio 286.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Wm J. McCune, avocat pour le demandeur

8 déc—8 9 15 22 29—jan 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Vêtements, Marchandises Sèches, Lingerie pour hommes, etc.

Albert Cohen vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 75,946—En vertu d'un writ de fieri facias contre Albert Cohen et en faveur de Thomas Gilmore à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 23 décembre 1905, à 10:30 a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Dans mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, un grand assortiment de vêtements pour femmes et enfants, pantalons, paletots, gilets, chemises chemises de dessous, lingerie pour hommes, porte monnaies, marchandises sèches, robes, vitrines, meubles, divers, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Thomas Gilmore, avocat et demandeur en writ. 12déc—12 19 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Godfrey Lob.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,923—Division C—Attendu que Jennie Gerber, veuve de Godfrey Lob, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Godfrey Lob, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Meyer S. Dreifus, avocat.

13 déc—13 17 22

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante.

Divers frets non réclamés.

MERCREDI, 27 Déc. 1905,

à 10 heures A. M.,

Au dépôt du Chemin de Fer T. & P,

à la tête de la rue Thalie.

7 balles de coton mercantile, 3 cars de bûches en noyer, 7 cars de douves, machine à gaz, sucre, planches, effets mobiliers, verreries, épiceries, faïences, Papier, marchandises en cannettes, café, briques, du fer de fonte, variétés, buggy, sacs, vins, marchandises sèches, etc., etc.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune—Vendra sous l'acte 124 de 1890, pour le compte de qui cela peut concerner.

6 cars de douves, à ordre, notifié G. S. Balmer.

2 cars de bûches en noyer, consignés à F. A. Cruse.

1 car de bûches consigné à Adams & Steinberger.

Et un lot de divers frêts, trop nombreux pour être mentionné. Pourront être vus le jour de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.

17 déc—17 23 27

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON SIMPLE EN BOIS BIEN PLACÉE

No 1919 rue Sixième,

Entre les rues Remparts et Dryades,

A proximité des Marchés, Ecoles, Lignes de Chars, etc.

SUCCESSION DE ARVEGA DAVIS.

No 77,471—Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 11 janvier 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 7 déc. 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 309, (maintenant 1919) rue Sixième, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent trente (230), borné par les rues Sixième, Cinquième, Dryades et St Denis, désigné sur un devis et certificat de voyer fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 10 novembre 1888 et déposé dans les archives dudit notaire. James Fraher, par le No 20, et aussi désigné par le même No 2 sur le rôle d'assessement de la ville de la Nlle-Orléans pour l'année 1888 et mesurant d'après cela en mesure américaine cinquante pieds de face à la rue Sixième, la même en largeur dans le fond sur une profondeur sur un côté vers la rue Dryades de deux cents pieds quatre pouces quatre lignes et d'une profondeur sur l'autre lignes de côté vers la rue et Denis de deux cents pieds et quatre lignes; enregistré dans le livre des transferts 156, folio 592.

Les améliorations comprennent la maison en bois ci-dessus contenant huit chambres, la propriété ayant une grande cour sur le devant et dans le fond chemin pour voiture, etc., et est bien située.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE.

1736 rue Général Ogden.

Propriété du Septième District.

Succession de Louis A. Verrette.

No 77,548—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 405 rue Baronne, JEUDI, le 11 janvier 1906, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, signé le 7 décembre 1905, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété comme suit, à savoir;

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations, situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet 233, borné par les rues Holly Grove, Green, Général Ogden et Hickory, désignés comme lots 19 et 20, ils mesurent chacun trente pieds de face à la rue Général Ogden sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 19 forme l'encoignure des rues Général Ogden et Hickory.

Les améliorations consistent d'une maison, 4 chambres, en partie platrées et en partie tapissées, arbres fruitiers, hangar pour lavage et pour bois, et écurie.

N. B.—Aussi à la résidence sur la rue Général Ogden, coin Hickory, à 10 heures a. m., même date, il sera vendu un cheval, une vache, un buggy, jeux de harnais, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant a sumer les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent avec l'encanteur.

Actes de vente pardevant Fred Deibel, Sr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, Fred Deibel, Jr., avocats.

10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Formant l'encoignure des rues St Philippe et Liberté, portant le No municipal 1300 et 1302 rue St Philippe.

Pierre Marchand vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,007—En vertu d'un writ de fieri facias contre Pierre Marchand et en faveur de I. L. Lyons and Company et The Parker-Blake Company, Limited, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 janvier 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses, etc., formant l'encoignure des rues St Philippe et Liberté, dans l'ilet borné par lesdites deux rues et les rues Dumaine et Marais, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St Philippe sur quatre vingt dix pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Pierre Marchand.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans

Benjamin Ory, avocat pour les demandeurs en exécution.

8 déc—8 9 15 22 29—jan 5 11

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion Extraordinaire

De se procurer des Propriétés de valeur améliorés et non améliorées pour spéculation et placement.

Près du Parc de Ville, du "Round House" du Frisco R. R., des grandes entreprises manufacturières, etc., et peuvent être utilisées soit pour affaires ou pour résidences.

Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

Succession de Michael Biri, Sr.

No 77,182.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E, daté et signé le 14 novembre 1905, et adressé à Morgan et Metzler, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, le MARDI, 19 décembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Vingt lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, comprenant l'ilet No 58, lequel est borné par les rues Orléans, Murat, St Pierre et Olympia; lesdits lots étant numérotés de un à vingt, inclusivement, et mesurant comme suit.

Les lots de un à dix mesurant trente pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces entre lignes parallèles, lot numéro un formant l'encoignure des rues Orléans et Murat, et lot numéro dix formant l'encoignure des rues Orléans et Olympia; les lots numérotés de onze à vingt mesurent trente pieds de face à la rue St Pierre sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues St Pierre et Olympia et le numéro vingt formant l'encoignure des rues St Pierre et Murat.

Etant la même propriété qui a été acquise par Michael Biri, Sr., de M. Ansman, par un acte de vente passé le 11 août 1851, pardevant Courbe Ladreyere, notaire. Bureau des Transferts, livre 55, folio 108.

Lequel dit ilet portant maintenant le No 591 et pour faciliter la vente a été divisé en neuf lots mesurant comme suit: Le lot No un formant l'encoignure des rues Murat et St Pierre, et mesurant 38 pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No trois formant l'encoignure des rues Murat et Orléans et mesurant 38 pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No 2 mesurant 38 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds, 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues Olympia et St Pierre et mesurant 38 pieds à la rue Olympia sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No 7 formant l'encoignure des rues Olympia et Orléans et mesurant 38 pieds de face à la rue Olympia sur 112 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No 8 mesurant 38 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Olympia sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Les lots Nos 4, 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds de face sur chacune desdites rues Orléans et Pierre sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles.

Le tout d'après le plan de H. L. Zander, ingénieur et voyer, lequel plan est annexé à et faisant partie d'actes de vente et d'après lequel plan la propriété sera vendue.

Les améliorations consistant en un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant 4 chambres, cuisine, galeries sur la façade et dans le fond, hangar, grange, citerne, etc. Lesquelles améliorations se trouvent sur les lots 8 et 9.

2° Un ilet de terre désigné par le No 396, borné par les rues Napoléon, Alexander, Toulouse et St Pierre, d'après le plan de la section No deux, dénoncé dans le bureau du recevant de la "New Orleans Drainage Company". Etant la même propriété acquise par Michael Biri, Sr., par acte passé le 18 avril 1851 pardevant J. M. Bell, shérif de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un writ de saisie et vente. Enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 74, folio 178.

Lequel dit ilet, maintenant portant le No 574, et pour faciliter la vente, a été divisé en 22 lots mesurant comme suit: les lots numéros un à neuf inclusivement mesurant chacun 34 pieds 5 lignes de face à la rue Hennessy sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Toulouse et Hennessey, et le lot No 9, formant l'encoignure des rues St Pierre et Hennessey, les lots Nos 12 à 20, inclusivement, et mesurant chacun 34 pieds 5 lignes de face à la rue Alexandre sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 12 formant l'encoignure des rues St Pierre et Alexandre et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Alexandre et Toulouse. Les lots Nos 10 et 11 mesurant chacun 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 153 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes égales et parallèles chacun. Les lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 153 pieds 2 pouces 2 lignes entre lignes égales et parallèles; le tout d'après le plan de H. L. Zander, ingénieur et voyer, lequel plan sera annexé à et faisant partie des actes de vente et d'après lequel plan la propriété sera vendue.

Les améliorations consistant en un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant 4 chambres, cuisine, hangar, galeries, etc., connu comme le No 620 rue Alexandre, et un cottage simple en bois connu comme le No 632 rue Alexandre, contenant 2 chambres, cuisine, hangar, etc., lesquelles améliorations sont sur les lots 14, 15, 16 et 17.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, située dans le deuxième district de cette ville, mesurant trois cents pieds de face à chacune des rues Orléans et St Pierre sur une profondeur et façade à chacune des rues Alexander et Murat de cent quatorze pieds six pouces et sept lignes plus ou moins, comprenant tout le bloc ou ilot, désigné par le No 403, borné par lesdites rues Murat, Alexandre, Orléans et St Pierre. Enregistré au Bureau des Transferts, livre 114, folio 693.

Lequel dit ilet portant maintenant le No 586 et pour la facilité de la vente a été divisé en neuf lots mesurant comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Alexander et St. Pierre, mesurant 38 pieds de face à la rue Alexandre par une profondeur de 112 pieds, 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No 2 formant l'encoignure des rues Alexander et Orléans et mesurant 38 pieds de face à la rue Alexander sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No 2 mesurant 38 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Alexander sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Les lots 4, 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds de face sur chacune des dites rues Orléans et St Pierre par une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles.

Le lot numéro sept formant l'encoignure des rues Murat et Orléans et mesurant 38 pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot numéro neuf formant l'encoignure des rues Murat et St Pierre et mesurant 38 pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No huit mesurant 38 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces 3 lignes entre lignes égales et parallèles.

Le tout d'après le plan de H. L. Zander, ingénieur et voyer, auquel plan sera annexé à et faisant partie des actes de vente; et d'après lequel dit plan la propriété sera vendue.

Les améliorations consistant en un cottage simple en bois, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, hangar, galeries, etc. Les améliorations sont sur les lots 7 et 8.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le 8me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (anciennement Histoire) Bourgogne (anciennement Crape) Remparts (anciennement Amour) et St Antoine, désigné par la lettre B, sur un plan fait par A. Surgi, ingénieur civil, daté le 12 novembre 1886 et déposé dans le bureau de Fred Zengel notaire, d'après ledit plan ledit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 2 pouces de face à la rue Kerlerec, par une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles et a une allée commune de deux pieds, huit pouces de largeur en commun avec le lot contigu C, le plus près de la rue Rempart. Enregistré au Bureau des Transferts livre 126, folio 484.

Les améliorations sont connues comme 1007 et 1009 rue Kerlerec et consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, et une bâtisse détachée dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Pour plus de détails voyez les plans à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année 1905 en sus et au-dessus du prix d'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Walter G. Weiss, notaire, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

MORGAN & METZLER,
Encanteurs.

Frank T. Echezabal, avocat.
Ignace Biri, administrateur.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 18 19

VENTES A L'ENCAN

Morgan & Metzler

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Succession de Jean Pierre Favre.

No 76,549—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 27 décembre 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse de vente de Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 20 novembre 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir:

1° La moitié indivisé de dix neuf terrains dans l'ilet No 1010, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, bornés par les rues Clouet, Féliciana, Célestine (maintenant Johnson) et Genius (maintenant Galvez) désignées par les lots 6 à 24, inclusivement, lesquelles mesurent d'après un plan d'Edgar Pilié, voyer, le 1er juillet 1905, annexé à un inventaire de la dite succession, prise par James Boyd Grinnage, notaire, le 28 juin 1905, comme suit, à savoir:

Les lots numéros 6 à 11 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds, plus ou moins, de face à la rue Féliciana, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds plus ou moins d'après ledit plan, le lot numéro 11 formant l'encoignure des rues Féliciana et Génie, (maintenant Galvez), le lot numéro 12 mesure 30 pieds de face à la rue Génie (maintenant Galvez), la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles; les lots numéros 13 à 23 inclusivement mesurent chacun 31 pieds plus ou moins de face à la rue Clouet, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds 9 pouces, plus ou moins, d'après ledit plan entre lignes parallèles; le lot numéro 13 forme le coin de la rue Clouet et Génie (maintenant la rue Galvez), le lot numéro 23 forme le coin de la rue Clouet et de la rue Célestine (maintenant la rue Johnson), le lot numéro 24 mesure 30 pieds de face à la rue Célestine (maintenant la rue Johnson) et la même mesure dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

2° La moitié indivise de quinze (15) lots de terre situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, ilet 1228, borné par les rues Piété, Désiré, Force et Vertu, désignés par les numéros 1 à 15 inclusivement et mesurant d'après le plan par Edgar Pilié, voyer, le 1er juillet 1905, annexé à un inventaire de ladite succession prise par James Boyd Grinnage, N. P., le 28 juin 1905, comme suit: les lots numéros 1 à 11 inclusivement mesurant chacun 31 pieds, plus ou moins, d'après ledit plan, de face à la rue Piété, la même mesure dans le fond plus ou moins, sur une profondeur de 117 pieds plus ou moins, d'après ledit plan. Les lots numéros 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vertu, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Les lots numéros 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Force, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, d'après ledit plan. Le lot numéro 1 forme le coin des rues Piété et Force et le lot numéro 11 le coin des rues Piété et Vertu.

3° La moitié indivisé de quatorze terrains (14) lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro 1308 borné par les rues Piété, Désiré, Vertu, et une ligne sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, le 1er juillet 1905, annexé à un inventaire de la dite succession prise par James Boyd Grinnage, notaire, le 28 juin 1905 comme la ligne de quarante arpents. Les dits lots sont désignés sur ledit plan par les numéros 1 à 14 inclusivement et mesurent comme suit, à savoir: Les lots numéros 1 à 9 inclusivement mesurent chacun 31 pieds plus ou moins de face à la rue Piété, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds plus ou moins, d'après ledit plan. Le lot numéro 10 mesure 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Piété, 30 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond sus 115 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot numéro 9, et 117 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée, à savoir: la ligne de quarante arpents. Les lots numéros 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue Vertu sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles le tout d'après ledit plan. Les lots numéros 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds 7 lignes, plus ou moins, de face à la ligne de Quarante Arpents, la même largeur dans le fond sur une profondeur comme suit, à savoir: le lot numéro 11 a une profondeur sur la ligne la plus près de la rue Piété, en arrière des lots numéros 6, 7, 8, 9 et 10 de 139 pieds 3 lignes, plus ou moins, et une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot numéro 12 de 141 pieds 1 pouce et 1 ligne plus ou moins. Le lot numéro 12 a une profondeur de 141 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne le séparant du lot numéro 11, et une profondeur sur la ligne du côté opposé de la ligne de division du Faubourg Montreuil de 143 pieds 1 pouce et 7 lignes.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de ventes pardevant James B Grinnage Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, avocat.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Jolis Sites pour Batir, Rue Bienville.

Mme Barbara Mohr et als vs Mme Margaret Fleckinger.

No 76,699 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 19 décembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 novembre 1905 et signé le 9 novembre 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Deux certaine lots et une certaine portion de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 14, 15 et 1/2 du lot 16 dans l'ilet borné par les rues Bienville, Iberville, Helena et Anthony, chacun contigus et mesurant ensemble 79 pieds 11 pouces de face à la rue Bienville par 91 pieds 7 pouces, 6''' lignes de profondeur ent